



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
20/03/2019**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 21
- procurations : 5
- Suppléants : 1
- absents : 10
- ayant pris part au vote : 27

Date de la convocation 05/03/2019

Conseil syndical du 20/03/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
25/03/2019

Affichage syndical le : 25/03/2019

Étaient présents : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Denis VERKIN, Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard KECK, Bernard COQUET, Jean-Michel CARON, Romuald DELABIE.

Absents représenté(s) :	Par :
Marc GRIVEL	Pierre GOUVERNEYRE
Éric MAZOYER	Denis VERKIN
Isabelle CELEYRON	Jean-Claude GRANGE
Anne-Laure MATHIAS	Gérard DARDET
Nicolas POUSSINEAU	Romuald DELABIE
Laurent MONCEL	Marcel PATIN

Étai(en)t absent(s) :

Antoine DUPERRAY, Bruno LASSAUSSAIE, Charles MONNERET, Olivier PERROT.

Secrétaire de Séance élu :

Françoise MAUPAS

Le **mercredi 20 mars 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 05/03/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération du Conseil Syndical n° 2019-03-04

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

RAPPORTEUR : BERNARD BOURBONNAIS – VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES ET DU FONCIER

Les Le compte de gestion a été dressé par Monsieur Christian CORTIJO trésorier de la trésorerie de Tassin la Demi-Lune.

Il est proposé au comité syndical :

- Après s'être fait présenter le bilan de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de

- développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
- Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

De statuer :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, statue sur l'ensemble des 3 points proposés, et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Monsieur le Receveur du Trésors public, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 20/03/2019*

Max Vincent,
Président

